

## ANNEE SCOLAIRE 2023/2024

**Madame, Monsieur, Chers parents, Chers enfants,**

Toute l'équipe de l'école de Niederhergheim souhaite une excellente rentrée à l'ensemble des enfants et à leurs familles.

L'équipe pédagogique est heureuse de vous accueillir à l'Ecole Schauenbourg et nous avons hâte de travailler ensemble à la réussite et au bien être de tous les élèves !

Vous avez en mains un document regroupant des informations essentielles et utiles pour cette année scolaire.

Il est envoyé sur les boîtes mails, ainsi que le règlement intérieur et la charte de bonne conduite.

**NOUS VOUS DEMANDONS DE LIRE INTEGRALEMENT CES DEUX DOCUMENTS ET D'EN COMMENTER A VOTRE ENFANT LES PASSAGES LE CONCERNANT PARTICULIEREMENT.**

Le Règlement intérieur est à garder pendant toute la durée de la scolarité de votre enfant à l'école Schauenbourg  
Vous serez informés de ses éventuelles mises à jour proposées lors des conseils d'école.

**Liste des documents à remettre signés, à l'enseignant, pour le vendredi 8 septembre 2023 (ils seront remis à vos enfants lors des deux premiers jours de rentrée) :**

- *Fiche de renseignements complétée et à corriger **au stylo rouge***
- *Fiche d'urgence complétée et signée*
- *Fiche d'autorisation de droit à l'image complétée et signée*
- *Charte de bonne conduite, à lire (envoi par mail), un coupon sera à signer dans le cahier de liaison*
- *Fiche de protocole d'absence, à lire et rendre le coupon-réponse signé, uniquement*
- *Règlement intérieur, à lire (envoi par mail), et signer le mot correspondant dans le cahier de liaison*
- *Assurance scolaire pour votre enfant*
- *Cotisation OCCE à remettre en chèque de préférence (à l'ordre de la coopérative scolaire OCCE Niederhergheim) (voir montant indiqué sur la fiche remise à votre enfant)*
- *Participation aux fournitures scolaires à remettre en chèque (à l'ordre de la coopérative scolaire OCCE Niederhergheim) pour les fournitures scolaires achetées par l'école pour la présente année, fiche remise à votre enfant)*



## ORGANISATION DES CLASSES

L'organisation des classes pour l'année 2023/2024 est la suivante :

Classes	Enseignants	Etage - Salle
CP/CE1	Mme Anne WEISS/Mme Julie WOCHER	RdC
CE1/CE2	M. Jean GRAFF	1 <sup>er</sup> étage
CM1/CM2	M. Steve BLAZEK et M. Guy BOULEAU	1er étage
Bureau du Directeur	M. Steve BLAZEK	RdC



**Le directeur**, et les enseignants de l'école sont prêts à vous recevoir pour aborder tout sujet relevant de la scolarisation de votre enfant, en dehors des heures de classe. Il est préférable de prendre rendez-vous.

## HORAIRES

**Horaires de l'école** : de 8H00 à 11H30 et de 13H45 à 16H15.

L'accueil se fera à partir de 7H50 le matin et de 13H35, l'après-midi. Aux heures de sorties des classes, les parents sont invités à attendre les enfants en dehors de l'enceinte scolaire.

Nous vous demandons de bien vouloir respecter les horaires afin de pouvoir commencer notre travail sans retards ou dérangements successifs, liés à des arrivées tardives.

Pour rappel, un protocole de gestion des absences est appliqué dans notre école (document à lire et à conserver)

## CALENDRIER SCOLAIRE

### Vacances scolaires :

TOUSSAINT	: du vendredi 20 octobre après la classe, reprise des cours le lundi 6 novembre 2023
NOËL	: du vendredi 22 décembre après la classe, reprise des cours le lundi 8 janvier 2024
HIVER	: du vendredi 23 février après la classe, reprise des cours le lundi 11 mars 2024
PRINTEMPS	: du vendredi 19 avril après la classe, reprise le lundi 06 mai 2024
Pont de l'ascension	: du mardi 07 mai après la classe, reprise de cours le lundi 13 mai 2024
ETE	: fin des cours le vendredi 5 juillet après la classe



Pont de l'ascension : les cours sont suspendus le vendredi 10 mai 2024 (jeudi 09 mai étant férié)

## SECURITE

### **Venir à l'école**

Afin d'assurer la sécurité de votre enfant sur le trajet de l'école, veillez à :

- l'inciter à se rendre à l'école à pied ou à bicyclette ;
- le rendre attentif aux dangers de la route, notamment sur le trajet domicile-école, en effectuant plusieurs fois avec lui le trajet à pied ou à bicyclette ;
- servir d'exemple en respectant le Code de la Route : en garant votre véhicule aux seuls endroits autorisés, en veillant au bouclage de la ceinture de sécurité, en imposant la descente et la montée dans la voiture du côté sécurisé.



Incitez votre enfant à pénétrer dans la cour dès qu'il en a l'autorisation, à 7H50 et 13H35. S'il vient seul ou s'il rentre seul, demandez-lui de respecter l'itinéraire que vous aurez défini avec lui et de ne pas s'attarder en cours de route.

## ASSURANCE SCOLAIRE

L'assurance scolaire est obligatoire en responsabilité civile et individuelle accident, pour toute sortie scolaire ou activité extérieure.

Le directeur de l'école est prêt à vous donner tout renseignement complémentaire sur ce sujet.

## RELATIONS PARENTS - ENSEIGNANTS

### **Fiche de renseignements : mise à jour annuelle**

Cette fiche permet une vérification et une mise à jour des informations concernant votre enfant et donne des renseignements sur les mesures à prendre en cas d'accident ou de maladie. Nous vous invitons à signaler tout problème de santé ou familial dont les enseignants pourront tenir compte.

Pour les enfants dont les parents sont séparés, l'école doit connaître l'adresse précise et complète de chacun des deux parents.

Cette feuille pré-imprimée avec les informations dont l'école dispose doit être corrigée en rouge, puis retournée à l'école dans les plus brefs délais. Il faudra informer le directeur d'école en cas de modifications survenant en cours d'année scolaire (adresse, numéro de téléphone...). Il est indispensable de nous communiquer les numéros de téléphone permettant de joindre un membre de la famille. De même, veillez à nous donner des adresses mail que vous consultez régulièrement.

### **Le cahier de liaison :**

C'est un moyen pratique de liaison entre l'école et la famille. Consultez-le régulièrement et signez chaque information. Utilisez-le pour correspondre avec l'école. Vous pouvez notamment y écrire les mots d'excuse pour les absences ou les retards, les demandes de rendez-vous.

### **Réunions d'informations destinées aux parents :**

Des réunions d'informations destinées à tous les parents et organisées par les enseignants auront lieu à l'école pour toutes les classes, selon le calendrier ci-dessous :

- **Classe de CP/CE1 : 12/09 à 18h00**
- **Classe de CE1/CE2 : 21/09 à 18h00**
- **Classe de CM1/CM2 : 22/09 à 18h00**

Une invitation plus précise avec l'ordre du jour vous parviendra.

Ces réunions vous permettront de mieux comprendre les activités des classes. Vous pourrez également échanger avec les enseignants pour voir comment suivre efficacement le travail de vos enfants et comment les aider si nécessaire. N'hésitez pas à prendre contact sans tarder avec l'école si vous avez un problème. Les parents peuvent également rencontrer les enseignants en sollicitant un rendez-vous.

### **Conseil d'Ecole :**

Les élections des représentants de parents d'élèves au Conseil d'Ecole se dérouleront le **vendredi 13 octobre 2023**. Chaque parent d'un enfant (la mère **et** le père), quelle que soit sa situation matrimoniale, est électeur et éligible, sauf dans le cas où il s'est vu retirer l'autorité parentale. Pour établir la liste électorale, le directeur doit donc connaître les coordonnées des deux parents.

Vous êtes électeurs, mais vous pouvez aussi être candidates ou candidats. Il y a, en principe, trois réunions du Conseil d'Ecole par an. Un compte-rendu de ces réunions est envoyé par mail aux familles, ce qui vous permet d'être informés des projets, réalisations et vie de notre école.

Les parents souhaitant être candidats sont invités à prendre contact avec le directeur de l'école dès réception de ce mot.



### **Aide des parents :**

L'école compte sur l'aide des parents d'élèves pour participer à l'encadrement des classes lors des sorties ou activités particulières nécessitant le soutien d'intervenants extérieurs. Dans le cas d'une aide apportée à l'enseignant par un parent pendant le temps scolaire. Nous vous remercions par avance pour votre engagement.

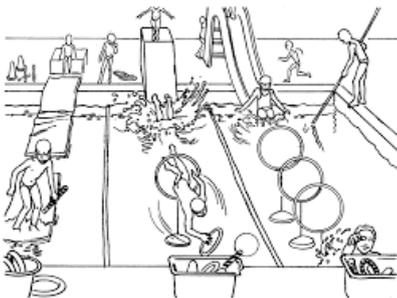
## ENSEIGNEMENT RELIGIEUX

Une heure d'enseignement religieux est assurée pendant le temps scolaire. Les enfants dispensés de cet enseignement religieux sont pris en charge par un maître ou une maîtresse. Les parents de la classe de CP doivent remplir le formulaire pour dispenser leur enfant ou inscrire leur enfant à cette heure. Il n'est pas possible de procéder à une modification en cours d'année scolaire.

## PISCINE

L'école bénéficie de séances d'initiation à la natation, à la piscine Sirenia de Volgelsheim Toutes les classes seront concernées. Cette année les séances seront massées entre le 02 avril et le 18 avril. Les élèves se rendront tous les mardis, jeudis et vendredis matins sur cette période.

Pour assurer l'encadrement et la sécurité des enfants dans de bonnes conditions, il est indispensable pour l'école de pouvoir compter sur l'aide bénévole de quelques parents volontaires et disponibles, que leurs enfants soient concernés ou non :



- des parents apportant une aide matérielle (accompagnement, surveillance, aide à l'habillage...)
- des parents participant à l'enseignement. Dans ce dernier cas, les conditions à remplir sont les suivantes : savoir nager 50 m, participer à un stage de formation organisé par l'Education Nationale ; avoir participé à une réunion d'information, à l'école, sur l'organisation de la natation qui aura lieu à l'école après les congés de la Toussaint. Les parents intéressés sont invités à prendre contact avec le directeur pour que nous puissions vous réserver une place au

stage que vous souhaiteriez. Ci-dessous les dates des sessions de stage pour cette année scolaire. L'agrément obtenu est valable 5 ans.

<u>Piscine de COLMAR - stade nautique</u> N°1 mardi 05 septembre de 8h30 à 11h30 N°2 jeudi 07 septembre de 8h30 à 11h30	<u>Piscine SIRENIA (île du Rhin - Vogelgrun) :</u> N°1 jeudi 07 septembre de 16h30 à 19h30 N°2 vendredi 08 septembre de 16h30 à 19h30
<u>Piscine de MUNSTER</u> N°1 jeudi 21 septembre de 9h00 à 12h00 N°2 jeudi 28 septembre de 9h00 à 12h00	

## DISPOSITIFS D'AIDE AUX ELEVES

Aujourd'hui, la scolarisation permet la mise en place de différents types d'aménagements, en fonction des besoins spécifiques d'un enfant, afin d'améliorer ses résultats scolaires ou la vie au sein de l'établissement.



### **Le projet d'accueil individualisé (PAI)**

Concerne les élèves atteints de maladie chronique (asthme par exemple), d'allergie et d'intolérance alimentaire.

### **Le projet personnalisé de scolarisation (PPS)**

Concerne tous les enfants dont la situation répond à la définition du handicap ou d'un trouble de santé invalidant et pour lesquels la MDPH s'est prononcée sur la situation de handicap.

### **Le plan d'accompagnement personnalisé (PAP)**

Concerne tout élève présentant des difficultés scolaires durables en raison d'un trouble des apprentissages, et permet de bénéficier d'aménagements et d'adaptations de nature pédagogique.

### **Le programme personnalisé de réussite éducative (PPRE)**

Concerne les élèves qui risquent de ne pas maîtriser certaines connaissances et compétences attendues à la fin d'un cycle d'enseignement.

Pour toute information complémentaire, veuillez prendre contact avec le directeur, M. Steve BLAZEK

## OCCE - COTISATION

### **OCCE**

L'Office Central de la Coopération à l'Ecole (OCCE) est l'organisme national qui permet à l'école de gérer les finances nécessaires pour enrichir le quotidien de nos classes. Votre contribution volontaire nous permet de financer l'achat de matériel pour des bricolages, les productions artistiques, de jeux, de livres, de financer des entrées lors des sorties, du petit matériel pour cuisiner. Votre don finance également l'affiliation de chaque élève à l'OCCE qui est obligatoire.



### **Cotisation**

Le montant de la cotisation pour l'année scolaire 2023/2024 est cette année de :

- **18 € par enfant, pour le premier enfant d'une famille dont 2,75€ pour l'adhésion à l'OCCE.**
- **15 € pour les enfants suivants de la fratrie, inscrits à l'école élémentaire**

Cette participation financière demandée aux familles permettra notamment :

- L'affiliation et la participation à l'OCCE (coopérative scolaire) ;
- L'achat de consommables pour des activités pédagogiques durant l'année.

Dans chaque classe, des achats de matériel scolaire ont été effectués par les enseignants, afin de vous faire bénéficier des meilleurs tarifs et avoir des fournitures identiques pour les élèves. Le montant des fournitures à payer par la famille sera indiqué dans le cahier de liaison : fiche participation financière des familles.

L'équipe pédagogique de l'Ecole Schauenbourg vous adresse ses cordiales salutations.

Pour l'équipe, le directeur M. Steve BLAZEK